



MA LETTRE

L'UNSA Défense, faites la différence !

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02



Numéro 42
JUILLET/AOÛT 2023

federation@unsa-defense.org portail-unsa.intradef.gouv.fr www.unsa-defense.org [@UnsaDefense](https://twitter.com/UnsaDefense) [UNSADefense](https://www.facebook.com/UNSADefense) [Unsa defense diffusion](https://www.youtube.com/channel/UC...)

EDITO

CHERES ADHERENTES, CHERS ADHERENTS, CHER(E)S COLLEGUES,

Comme disait la chanson : "L'été sera chaud..." Mais devra surtout se lire à double sens et pour le second, à de multiples sens !

Au sens propre, la pause estivale que je vous souhaite la plus reposante possible. Vous rechercherez les meilleurs endroits qui vous ressourcent tant physiquement que psychologiquement. Vous aurez l'occasion de profiter en famille et/ou entre amis des plus longues journées de l'année. Au sens figuré, l'été sera chaud avec le classico mercato des chefs au ministère des Armées, en espérant que ce « Feydeau » ne soit pas au détriment de notre communauté de défense dont le personnel civil apparaît de plus en plus le seul ciment entre les différents blocs que constituent les EDS (Etats-majors, directions et services).

A l'UNSA Défense nous ne sommes ni sourds, ni aveugles, ni muets. Comment expliquer la démission de la conseillère sociale de notre ministre des Armées ? Ministre qui n'a aucune considération pour les représentants du personnel civil. Un ministre arrogant, nous promettant un dialogue social de qualité sur les sujets d'infrastructures, de MCO, et bien d'autres sujets (dans une entrevue de 45 minutes avant un Comité technique ministériel de décembre 2022, auquel il ne participe pas...). Le personnel civil, du fait de ses missions spécifiques trouve habituellement dans son ministre le porte-parole au sein du gouvernement, un appui valorisant nos métiers, nos contraintes, notre engagement. L'absence de dialogue avec le ministre actuel nous impose de saisir directement le ministre des Fonctions publiques, les parlementaires...

D'autres bruits de portes qui claquent, nous rappellent le vaudeville, mais de ce fait nous risquons de rire jaune si les partenaires sociaux se retrouvent encore sur le banc de touche ! Clairement, quel devenir pour le service de l'infrastructure de Défense ? Attention, les scénarios qui ne prennent pas en compte l'ensemble des données d'entrée en évacuant les contraintes, sont à proscrire.

En outre, dans ce ciel orageux, comment faire de la haute intensité alors que depuis 20 ans le budget de la Défense est insuffisant (surcoût Opex, recettes exceptionnelles par la vente de fréquences, parc en service ayant l'âge de la retraite même aux conditions de la prochaine réforme) ? Là encore l'UNSA Défense tire la sonnette d'alarme face à la confiance aveugle en nos partenaires de la Base Industrielle et Technologique de la Défense. Car si l'on constate la défaillance de "nos partenaires" nous ne les sanctionnons pas contrairement aux termes du contrat. Il faut "soutenir nos partenaires" pour le bien de l'économie de notre pays...

Pour l'UNSA Défense, on peut comprendre à la double condition que le partenaire réalise le contrat en France voire en Europe... et surtout si le choix de payer plus cher est politique pour financer nos partenaires que le gouvernement arrête son hypocrisie et reprenne les recrutements de ceux qui soutiennent nos forces armées : les personnels civils ! Que tout cela ne vous empêche pas de passer de bonnes vacances !

Le secrétaire général, Laurent DUTILLEUL

D 8^E CONGRES DE L'UNSA A DIJON



POUR SON 8^E CONGRES, L'UNSA S'EST RETROUVEE A DIJON DU 6 AU 8 JUIN.

PLUS DE 1200 DELEGUES, AUDITEURS, PARTENAIRES ET INVITES SE SONT RETROUVES POUR CES 3 JOURS. UN GRAND MERCI A L'EQUIPE D'ORGANISATION QUI A TOUT FAIT POUR QUE CE SEJOUR SOIT AGREABLE ET FRUCTUEUX.

- 3 jours de réflexion et de discussions parfois serrées mais toujours respectueuses,
- 3 jours d'échanges, de partages, de débats,
- 3 jours de décisions aussi pour permettre à l'UNSA d'avancer et de se doter des moyens pour affronter les défis de demain,
- 3 jours surtout de sourires, de convivialité et de plaisir de se retrouver.
- Ces 3 jours intenses reflètent la marque d'une organisation vivante et démocratique. Ils sont l'incarnation du « Libres ensemble ».

Et, à l'UNSA, nous pouvons être fières et fiers de ce que nous sommes, de ce que nous avons construit et accompli. La dernière période avec le conflit sur les retraites a été très intense, notre drapeau bleu a flotté largement grâce à l'engagement de toutes et tous. Il a flotté également sur les toits vernissés de Dijon à l'occasion de ces trois jours et de notre participation à la manifestation du 6 juin.



INTERVENTION DE LAURENT DUTILLEUL, SECRETAIRE GENERAL DE L'UNSA DEFENSE

« Avant de rentrer dans le propos que je vais vous évoquer, je vais vous parler un peu de notre fédération, c'est une illustration qui peut servir d'exemple, loin de moi la volonté d'être porté en exemple. Notre mode de fonctionnement est en fait assez simple. Le secrétariat général est composé de cinq personnes qui assurent la permanence de la fédération. Tous nos moyens sont sur le terrain. C'est simple, c'est comme cela que nous vivons, c'est comme cela que nous travaillons. Si nous n'avons pas cette base, nous ne pouvons pas exister. C'est utile par rapport à ce que je vais vous exposer. Notre ministère, c'est un ministère que vous ne connaissez pas très bien. En fait, quand vous regardez les campagnes d'affichage de recrutement, on vous parle, au ministère des Armées, de recrutement de militaires. Or, nous sommes quand même 65000 personnels civils au ministère des Armées. Nous sommes un petit peu les invisibles, un petit peu beaucoup puisque qu'à chaque fois que l'on dit que l'on travaille au ministère des Armées, on conclut que nous sommes militaires. Eh bien non, nous ne sommes pas militaires, mais civils des Armées, avec des corps différents, avec beaucoup d'agents contractuels, avec des ouvriers de l'Etat, des fonctionnaires. Toute cette population, tous ces statuts, constituent notre complexité. Au-delà des statuts, on pourrait se dire que c'est assez simple, ce sont des textes, il suffit de les travailler pour répondre aux questions. Cela se passe bien. Mais ce n'est pas si simple, car il existe autant de métiers que de spécialités au ministère des Armées. Je vais vous en donner quelques exemples. Au ministère des Armées nous avons notamment des personnes qui travaillent dans le génie civil, on appelle cela « l'INFRA », d'autres s'occupent du MCO, c'est-à-dire du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres, aéronautiques, maritimes, mais nous avons aussi des métiers de soutien : la RH, la sécurité, l'informatique, des enseignants, des soignants. Vous comprenez donc que l'ensemble de vos métiers se retrouve potentiellement au sein de notre ministère. Aussi, notre spécificité est de servir dans les armées avec la nécessité d'être présent quasiment au quotidien 7 jours sur 7, avec des effectifs, et je vais y venir. Ces métiers ont fait l'objet d'une très forte restructuration. A l'époque, il y a une vingtaine d'années, nous étions 150 000, nous ne sommes plus que 65 000. Il y a eu des externalisations, la RGPP : le plus gros contributeur de la réduction des effectifs de la Fonction publique. Il y a eu une part militaire, mais en proportion une forte réduction de personnels civils.



Pourquoi vous en reparler aujourd'hui, à l'heure d'un important besoin de recrutement ? Le volume important de nos restructurations a conduit à prendre notre ministère comme exemple par la DGAFP dans la conduite des réductions d'effectifs dans la fonction publique. Par exemple, la DGAFP, pour l'interministériel, s'est inspirée des plans d'accompagnement des restructurations réalisés au ministère. Tout cela sert de modèle. Nous avons tiré la sonnette d'alarme car le système est vraiment arrivé à bout de souffle. Cet exemple, à un moment donné, pouvait être

positif, nous avons une vision d'un bilan, comme dans les entreprises, quand on veut dire que cela se passe bien, on prend une belle photo et tout va bien. Mais avec le temps, avec la durée des carrières, au bout d'une vingtaine d'années cela ne se passe plus très bien. C'est-à-dire que nos agents, qui sont dans des corps de soutien des forces armées, qui sont quand même aux portes de l'Europe, parce que l'armée française est quasiment la seule armée qui a encore la capacité d'intervenir en dehors de nos frontières, au regard de la doctrine d'emploi de l'armée française. Ces suppressions d'effectifs sont un poids énorme pour les agents qui restent et surtout, avec la conjoncture que nous connaissons actuellement, la difficulté de retrouver des agents, qui veulent bien s'engager dans la fonction publique. Nous avons nos collègues qui sont de plus en plus dans la hâte, sous la pression permanente. Je ne vous parle pas du non-respect de la mise en œuvre des astreintes : on enchaîne une semaine de travail, dans la foulée on monte l'astreinte le vendredi jusqu'au vendredi suivant. Je rappelle que l'on doit quand même faire 35 heures de repos après une semaine de travail au minimum avant de reprendre le service normal. Il y a des risques pour les agents parce qu'ils interviennent sur la sécurité, ils interviennent sur des malades, sur l'humain. Je reviens sur cette prise de conscience qui a été faite, notamment lors du congrès de l'UNSA Fonction publique. Nous avons eu un échange avec des chercheurs, des directeurs de recherche sur ce sujet du travail pressé. C'est un signal d'alarme que je souhaite tirer aujourd'hui. Il faut que nous ayons vraiment une réflexion ou une prise de conscience sur ce sujet : le travail, la hâte et la destruction du collectif de travail que l'on rencontre actuellement.

Il faudra la porter collectivement, car au sein de notre fédération nous l'avons déjà portée plusieurs fois. Bien sûr, revalorisation des niveaux de rémunération, car il faut bien attirer des candidats pour réaliser nos effectifs. Puis, il faut aussi former nos agents. Tous ces corps que l'on a supprimés, ce sont des corps notamment dans les écoles spécifiques qui enseignent des métiers propres au soutien des Armées qui ne sont proposés nulle part ailleurs : tant en matière de formation initiale que continue. Et surtout avec les perpétuels changements d'organisations technico-administratives, il faut aussi avoir des formations qui permettent de reconverter les agents alors qu'ils ne changent pas de ministère. Ces sujets sont vraiment au cœur de notre engagement au sein de la fédération UNSA Défense, et surtout je voulais revenir sur une chose qui me préoccupe : remettre l'humain au centre des préoccupations du travail. Il ne faut pas inverser les rôles. »

PLAN FAMILLE N°2



LE MERCREDI 1^{ER} FEVRIER DERNIER, LE MINISTRE DES ARMEES PRESENTAIT LE PLAN FAMILLE 2 AU CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION MILITAIRE (CSFM). L'AMBITION QU'IL PORTE POUR CE NOUVEAU VOLET DU PLAN FAMILLE REPOND A TROIS PRIORITES : MIEUX ACCOMPAGNER LES MOBILITES, ATTENUER LES IMPACTS DES CONTRAINTES OPERATIONNELLES ET AMELIORER LA VIE QUOTIDIENNE DES FAMILLES DANS LES TERRITOIRES.

Il paraît essentiel pour le ministre de garantir la mise en œuvre de réductions pour les militaires et pour leur famille, malgré l'ouverture de la concurrence du transport ferroviaire prévue le 1^{er} janvier 2024.

Le décret prévoit la pérennisation des 75 % de réduction pour les militaires et les ayants-droits et fixe de manière uniforme à 40 % le taux de réduction applicable aux familles à compter du 1^{er} janvier 2024.

Certes, cette mesure représente un effort financier significatif pour le ministère et marque son attachement à soutenir au quotidien les militaires et leur famille, mais qu'en est-il des civils des armées ?

Pour l'UNSA Défense, il s'agit encore d'une mesure militaire. Or, de plus en plus de personnels civils sont mobiles. Ils font le choix d'une affectation voulue ou subie (restructuration), souvent en qualité de célibataires géographiques pour ne pas impacter l'équilibre familial.

Pourquoi le personnel civil n'a-t-il pas le droit au quart de place ? Pourquoi, cette mesure ne pourrait-elle pas être mise en place également pour le personnel civil dans le cadre d'une mobilité ou à la suite d'une restructuration ?

D L'UNSA FP DEPOSE 2 RECOURS DEVANT LE CONSEIL D'ETAT

L'UNSA FONCTION PUBLIQUE A DEPOSE DEUX RECOURS DEVANT LE CONSEIL D'ETAT CONTRE DEUX TEXTES PORTANT SUR LES RATIO D'OCCUPATION DE L'IMMOBILIER DE L'ETAT PAR LES AGENTS, DEPLORANT L'ABSENCE DE DIALOGUE SOCIAL ET UNE POTENTIELLE DENSIFICATION DES ESPACES DE TRAVAIL.

En effet, Luc Farré, secrétaire général de l'UNSA Fonction publique, dénonce une diminution des surfaces de travail, sans concertation avec les organisations syndicales et sans diagnostic préalable. Ainsi, l'UNSA a déposé deux requêtes devant le Conseil d'Etat contre la circulaire de la Première ministre Elisabeth Borne datée du 8 février 2023 et un arrêté du 3 mars 2023, portant sur la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'Etat. Ce nouveau ratio d'optimisation immobilière va impacter fortement l'organisation du travail et les conditions de travail des agents.

Jusqu'à présent, les ratios étaient définis par la circulaire du 16 janvier 2009. Elle définissait la surface utile nette (SUN) comme base de calcul de la performance immobilière, prenant en compte les surfaces de bureau, des salles de réunions et des annexes de travail, soit une norme de 12m² en SUN par poste de travail.

La circulaire de février 2023 fait disparaître la SUN comme référence de calcul. Elle est remplacée par la surface de bureau aménageable (SBA) comme unité de mesure « plus extensive » pour identifier les surfaces pouvant être dédiées aux seules activités de bureau. Pour résumer, le texte ne prend plus en compte la notion de poste de travail, mais de position de travail, définie comme un emplacement où un agent dispose d'une connectivité (filaire ou non), d'un éclairage ou d'une assise lui offrant des conditions de confort, d'ergonomie et de sécurité permettant d'y travailler au moins une demi-journée en continu. Le calcul du ratio s'effectue sur la notion de « résident », qui comprend les personnes physiques utilisatrices régulières et pérennes du bâtiment, quel que soit le statut administratif. Ce ratio est fixé à 16 mètres carrés de SUB par résident. Ce dernier n'est pas applicable aux surfaces comme les salles de formation, les laboratoires de recherche ou les commissariats par exemple.

L'UNSA déplore une densification des espaces de travail et une mutation des règles de protection de la santé des agents. Aussi, l'UNSA reproche l'absence de consultation préalable des organisations syndicales et de la Commission centrale d'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat. L'UNSA dénonce une fois de plus l'absence de dialogue social.

A CONTINUONS AGIR

L'INTERSYNDICALE CONTINUERA DE PORTER DES REVENDEICATIONS COMMUNES SUR LES SALAIRES, LES CONDITIONS DE TRAVAIL, LA DEMOCRATIE SOCIALE, L'EGALITE FEMMES/HOMMES, L'ENVIRONNEMENT...

Malgré 6 mois de grèves, l'exécutif a décidé d'imposer sa réforme des retraites en empêchant une nouvelle fois les parlementaires de voter. Le 14 juin encore, le conseil de l'Europe s'est interrogé sur l'ingérence significative de l'exécutif à la suite de l'utilisation en France de l'article 49.3.

Cette réforme, rejetée par toutes les organisations syndicales a conduit à un niveau de mobilisation jamais égalé. Cela aurait dû amener le gouvernement à retirer son projet. L'exécutif sort affaibli de ce conflit, méprisant la démocratie sociale et les travailleuses, travailleurs et la jeunesse, encore aujourd'hui opposés très largement à cette réforme. Mais nous ne tournons pas la page. Cette réforme inutile, injuste et brutale maltraite les travailleuses, travailleurs du privé comme du public et la jeunesse en leur

imposant 2 ans de travail supplémentaires. L'expérience des 10 mois passés a démontré que l'unité des organisations syndicales professionnelles et de jeunesse sur des revendications communes permettait de construire le rapport de force.

Comme l'intersyndicale l'a fait sur le dossier des retraites en se concentrant sur ce qui la rassemble, elle va travailler, dès maintenant, à dégager des revendications communes sur chacun des sujets suivants : les salaires et les pensions, les conditions de travail, la santé au travail, la démocratie sociale, l'égalité femmes-hommes, l'environnement et la conditionnalité des aides publiques aux entreprises. Nous continuerons à contester cette réforme des retraites et à nous battre pour la justice sociale. Cette force intersyndicale saura se mobiliser dans les mois qui viennent pour revendiquer le progrès social et pour affronter les politiques de régression sociale au niveau national, y compris dans le cadre d'une manifestation européenne. L'intersyndicale continuera de se réunir, dès la rentrée.